



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 086-20

Objet : RS - Convention de mise à disposition de foncier au profit de la Ville de Chambéry sur le site Vétrotex

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 086-20

objet **RS - Convention de mise à disposition de foncier au profit de la Ville de Chambéry sur le site Vétrotex**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry est propriétaire des parcelles de foncier sur la commune de Chambéry cadastrées :

- section BY n° 325-326-337-339 et BZ n° 31g-303-305-416 en rive gauche de la Leysse dans le cadre du bassin de stockage et de rétention des eaux, à proximité du site de Vétrotex,
- section BY n° 327 et 328, en rive droite de la Leysse.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Vétrotex, la Ville de Chambéry doit réaliser la construction d'un nouveau pont sur la Leysse et aménager une nouvelle voie entre ce pont et l'avenue du Grand Verger.

Afin de mener la réalisation de ces deux chantiers tout en permettant les livraisons de l'hypermarché Leclerc, l'implantation de la base-vie et des espaces de stockage, la Ville de Chambéry sollicite la mise à disposition de parcelles propriétés de Grand Chambéry détaillées ci-dessus.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, jusqu'à la fin des travaux d'aménagement et la conclusion de l'acte de vente pour les emprises qui entreront dans le domaine public.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions de mise à disposition de bien meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise à disposition à la Ville de Chambéry des parcelles cadastrées section BY n° 325-326-337-339 et BZ n° 31g-303-305-416 et section BY n° 327 et 328,

Article 2 : **précise** que cette mise à disposition, à titre gratuit, est consentie jusqu'à la fin des travaux d'aménagement et la conclusion de l'acte de vente pour les emprises qui entreront dans le domaine public,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec la Ville de Chambéry ainsi que toutes les autres pièces à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 086-20

Objet de l'acte : RS - Convention de mise à disposition de foncier au profit de la Ville de Chambéry sur le site Vétrotex

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 03 décembre 2020

Annexe(s) : convention, plan

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24461H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24461H1

Date de transmission en Préfecture : 09 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 09 décembre 2020

Période d'affichage : du au